

Exercice de sécurité civile le 18.11.2025











Exercice de sécurité civile à Boussens, le mardi 18 novembre 2025

Un exercice destiné à tester le plan particulier d'intervention (PPI) de l'entreprise BASF à Boussens est programmé le mardi 18 novembre prochain à partir de 18h00.

Cette simulation est organisée par le préfet de la Haute-Garonne avec l'ensemble des services concernés, notamment les mairies de Boussens et de Roquefort-sur-Garonne.

L'exercice a pour but de tester l'organisation des secours, la procédure de déclenchement du PPI et la mise en place des structures de commandement en cas d'accident industriel qui surviendrait en dehors des heures ouvrées.

Dans le cadre de cet exercice, aucune action n'est attendue de la part de la population.

La sirène du site BASF résonnera entre 19h00 et 19h30 dans le cadre de l'exercice. En revanche, la sirène ne sonnera pas pour signaler la fin d'exercice.

→ Vous pouvez écouter le signal national d'alerte sur l'internet départemental de l'État à l'adresse :

http://www.haute-garonne.gouv.fr/saip

En situation réelle, cette sirène signalerait un danger. Il conviendrait alors de vous mettre à l'abri dans le bâtiment en dur le plus proche ou de rester chez vous si vous y êtes déjà, de fermer les volets et boucher les entrées d'air, arrêter la ventilation pour empêcher tout produit toxique éventuel de rentrer dans votre abri.

Il ne faudrait pas rester dans un véhicule ou à l'extérieur mais se confiner dans une pièce avec un minimum d'ouverture, le plus éloigné des fenêtres, et couper les énergies (électricité et gaz).

L'outil FR-Alert sera également utilisé pour cet exercice. Il s'agit d'un système de notification en temps réel sur téléphone portable. La personne qui reçoit cette notification est alors avertie qu'elle se trouve dans une zone de danger, et l'informe des comportements à adopter pour se protéger. Pour cet exercice, un simple message d'information, sera diffusé à la population sans aucune action attendue de sa part.

Toutes les dispositions sont prises pour que les activités ordinaires des riverains ne soient pas perturbées par le déroulement de cet exercice.

Le PPI est établi en vue de la protection des populations, des biens et de l'environnement pour faire face aux risques particuliers liés à l'existence et au fonctionnement des sites industriels. L'élaboration et la mise en œuvre de ce plan, qui fait partie du dispositif ORSEC, relèvent du préfet de département.

Pour mémoire, des informations relatives aux sites SEVESO seuil haut et aux PPI du département de la Haute-Garonne sont disponibles sur le site Internet de la Préfecture au lien suivant :

https://www.haute-garonne.gouv.fr/PPI

